

PÉTITION

L'Association des Travailleuses et Travailleurs Accidentés de l'A-T lance une Pétition afin de réclamer la pleine reconnaissance des droits pour les personnes de 65 et 68 ans qui ont perdu leurs indemnités de remplacement de revenu

CONSIDÉRANT QUE les accidentés de travail de 65 ans et 68 ans sont privés depuis 1986 de leur indemnité de remplacement de revenu versée auparavant à vie sous prétexte qu'ils s'enrichissaient en vieillissant.

CONSIDÉRANT QUE dans l'accusé de réception du 7 août 2015, le ministre Sam Hamad se disait sensible à la réalité des travailleurs accidentés de 65 ans et plus.

CONSIDÉRANT QUE les accidentés de travail se sont appauvris suite aux effets de cette loi 56 et se voient affectés moralement, physiquement et monétairement par les diverses coupures (RRQ, assurances salariales, assurances médicales, etc.) et doivent parfois hypothéquer leurs biens au détriment de leur santé pour se faire reconnaître.

CONSIDÉRANT QUE tous travailleurs, aussitôt qu'il est victime d'un accident de travail est pénalisé lors de sa retraite en perdant d'emblée un minimum de 10% de son revenu ainsi que des avantages sociaux.

Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons au gouvernement d'étudier la possibilité pour la CSST de rétablir la pension à vie aux accidentés en déduisant le montant de la régie des rentes du Québec et de la pension de vieillesse pour corriger cette injustice qui perdure depuis longtemps. Il doit envisager que tous les accidentés qui ont perdu leurs indemnités de 65 ans et 68 ans retrouvent leurs indemnités à vie à partir du 1^{er} janvier 2016 en tenant compte de leurs revenus avant l'âge de 65 ans. L'accidenté pourrait au moins se payer des soins adéquats et vivre et mourir dans la dignité.

Nom	Adresse	Signature